



Le 21 mai 2010

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement
du complexe de la Romaine**
Questions complémentaires du 18 mai 2010 (n° 1)

Madame,

À la suite de votre demande du 18 mai dernier comportant deux questions, voici la réponse à la première question.

Question 1

À la séance du 4 mai 2010, en après-midi, (DT2, p.3,) M. Dominic Boisjoly a mentionné que le ministère octroyait 10 000\$ par année pour un fonds de gestion. Ce montant a été versé jusqu'à quand ? Il servait à quoi ? Et pour quelles réserves écologiques ?

Réponse

Un montant de 10 000 \$ a été versé annuellement jusqu'en 2005, année à laquelle il fut réduit à 5 000 \$ par année. Il y a deux ans, le montant fut encore réduit à 3 000 \$ et demeure octroyé annuellement depuis.

Ce montant sert à financer les activités de gestion de la réserve écologique tels que l'entretien des limites, la signalisation etc.

Ce montant est spécifique à la réserve écologique de la Matamec.

Denis Talbot
Chargé de projet



Le 21 mai 2010

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie –Raccordement
du complexe de la Romaine**
Questions complémentaires du 18 mai 2010 (n° 2)

Madame,

À la suite de votre demande du 18 mai dernier comportant deux questions, voici la réponse à la deuxième question, la réponse à la première question suivra sous peu.

Question 2

Dans le rapport d'analyse de la Direction des évaluations environnementales pour le complexe de la Romaine, il est précisé en page 99 que Hydro-Québec, à la demande du MDDEP s'est engagée à collaborer à la hauteur de 300 000\$ comme mesures de compensations pour un plan de conservation des milieux humides sur le territoire de la Minganie, un guide de restauration des tourbières et des recherches sur les biens et services écologiques rendus par les milieux humides. Est-ce qu'un tel montant pourrait être envisageable en terme de mesures de compensations pour le projet de raccordement? Comment pourrait s'établir le montant de compensation? Comment fonctionne la démarche? Est-ce que cette mesure de compensation tenait compte du volet lignes et postes?

Réponse

Il importe d'abord de mentionner que les impacts respectifs du projet du complexe de la Romaine et ceux du projet de raccordement sont très différents en ce qui concerne les milieux humides. Ainsi, la réalisation du complexe entraîne la perte nette de 649 hectares de tourbières en raison de la création des réservoirs, alors que la réalisation du projet de raccordement permet de maintenir l'intégrité écologique générale des tourbières traversées par les ligne compte tenu des faibles superficies affectées et

...2

dans la mesure où certaines mesures sont mises en place (voies de contournement pour éviter les secteurs les plus sensibles pendant les travaux, construction sur sols gelés...).

Dans le cas du complexe, la mesure de compensation mentionnée à la question 2 permettra de mettre en pratique les outils développés et les connaissances acquises au service des autres projets y compris, le cas échéant, du projet de raccordement. Ainsi, à cette étape de l'évaluation du projet de raccordement, il n'y a pas de mesures spécifiques de compensation prévues pour les tourbières.



Denis Talbot
Chargé(e) de projet